



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 86313

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les capacités de production électrique de la France. Le réseau de transport d'électricité (RTE) a rappelé dans son bilan 2005, le besoin en nouvelles capacités de production électrique. À partir de 2010, les besoins pour maintenir la sécurité d'approvisionnement sont estimés à 1 000 et 1 200 mégawatts supplémentaires par an à l'échelle nationale. La demande électrique augmente plus vite que l'offre, aussi notre pays doit se doter de nouvelles capacités de production de pointe. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La question de la sécurité d'approvisionnement fait l'objet de la plus grande attention. Le Parlement sera prochainement destinataire d'un rapport sur la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI) à l'horizon 2015, qui a fait l'objet d'une étroite collaboration avec le gestionnaire du réseau électrique (RTE) et l'ensemble des producteurs électriques français. Concernant la sécurité d'approvisionnement électrique nationale d'ici à 2010, celle-ci apparaît assurée en tenant compte du développement des énergies renouvelables et des décisions d'EDF de remettre en service 2600 MW de centrales au fioul et de construire 500 MW de turbines à combustion. A partir de 2010, le bilan prévisionnel RTE qui identifie un besoin de 1000 à 1200 MW supplémentaires par an, relève exclusivement d'une problématique de sécurité d'approvisionnement et joue, à ce titre, un rôle d'alerte : il s'agit d'établir des prévisions de consommation d'électricité et d'échanges entre la France et les autres pays puis de confronter ces prévisions avec les perspectives connues d'évolution des moyens de production. C'est pourquoi le développement des énergies renouvelables retenu dans le scénario central du bilan prévisionnel RTE se limite aux projets existants, ce qui semble faible au regard des développements en forte accélération qui ont été constatés, notamment pour l'éolien. En fonction du succès des actions de maîtrise de la demande électrique, la croissance de la demande électrique pourrait également être inférieure à celle retenue dans le scénario central du bilan prévisionnel RTE. Les 1000 MW à installer chaque année à partir de 2010 apparaissent donc comme un maximum pour la sécurité d'approvisionnement électrique national. Pour répondre à ces besoins, de nombreux projets de cycles combinés à gaz existent aujourd'hui de la part de plusieurs opérateurs électriques. La durée de construction de ces projets, y compris les procédures, est de 3 à 4 ans, ce qui est compatible avec les échéances en matière de besoins de production. Le ministre entend veiller à ce que les conditions continuent à être réunies pour permettre aux opérateurs électriques de réaliser les investissements nécessaires à la sécurité d'approvisionnement électrique nationale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86313

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1733

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3681